**La violence familiale : la repérer pour la dénoncer**

La violence familiale se définit comme toute forme de mauvais traitements infligés à un enfant ou à un adulte par un membre de la famille ou par quelqu’un avec qui la victime a une relation intime.

La violence peut bien sûr être physique (coups, blessures), mais aussi se manifester sous forme d’abus de pouvoir, d’abus de confiance ou de dépendance dans les relations familiales. L’exploitation financière et la négligence commises par un membre de la famille sont également des formes de violence ou de maltraitance.

Que les gestes ou les comportements problématiques soient isolés ou qu’ils s’inscrivent dans un cycle de maltraitance, il est important de retenir que la violence familiale n’est jamais acceptable ni excusable.

Chaque situation est unique. Il est donc important de porter attention aux modifications de comportement pour déceler de telles situations.

Si vous pensez être victime de violence, n’oubliez pas que vous pouvez obtenir de l’aide en milieu de travail pour vous sortir de cette situation.

[Aide et ressources pour les victimes de violence conjugale | Gouvernement du Québec (quebec.ca)](about:blank)

Programme d’aide aux employés (coordonnées)

Personne répondante en matière de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel (nom et coordonnées)